

## Le maire de Corbeil-Essonnes renvoyé en correctionnelle pour achat de votes

Jean-Pierre Bechter, successeur de Serge Dassault, ainsi que six autres personnes, vont également comparaître pour « financement illégal de campagne électorale ».

Par [Simon Piel](#) Publié le 06 septembre 2019 à 12h45, mis à jour hier à 13h33



Serge Dassault et Jean-Pierre Bechter, lors d'une réunion de campagne, à Corbeil-Essonnes, en mars 2014. FRANÇOIS GUILLOT / AFP

Le juge d'instruction Serge Tournaire, qui a enquêté pendant plusieurs années sur les relations interlopes entretenues par l'industriel Serge Dassault avec « sa » ville, Corbeil-Essonnes, dont il fut l'édile entre 1995 et 2009, a ordonné le 29 août le renvoi en correctionnelle de sept personnes, dont Jean-Pierre Bechter, l'actuel maire, pour « achat de votes » et « financement illégal de campagne électorale ». L'information, [publiée jeudi 5 septembre par Mediapart](#), a été confirmée au Monde.

Serge Dassault avait atteint un tel niveau de pouvoir que, même face aux juges d'instruction, il n'avait pas vraiment cherché à nier les nombreux dons qu'il avait octroyés à des habitants de la ville de Corbeil-Essonnes. Mieux, il ne voyait pas malice dans ces libéralités, considérant que l'usage de sa fortune personnelle ne pouvait susciter aucune critique, encore moins quand elle s'inscrivait dans une démarche considérée comme philanthropique. Une vision patriarcale et anachronique de la politique locale directement héritée de son père, Marcel Dassault, député de l'Oise pendant près de trente ans, qui avait pour habitude de distribuer des enveloppes bien garnies lors de ses déplacements dans le département.

Cette vision s'est heurtée à une réalité bien différente dans l'ancien bastion communiste de Corbeil-Essonnes, où les pratiques de Serge Dassault, installant dans la durée un système clientéliste, ont profité de la paupérisation de plusieurs quartiers en y instillant le poison de la corruption pour garnir les urnes à son avantage et à celui de son successeur, Jean-Pierre Bechter. Le « vieux », comme il était surnommé, savait-il que le temps judiciaire lui permettrait de quitter la scène en échappant à une condamnation ? Il est mort en 2018 à l'âge de 93 ans.

### **Convoitises et jalousies**

En enrôlant des personnalités influentes des quartiers des Tarterêts ou de Montconseil afin qu'ils y jouent les propagandistes pour son compte, Serge Dassault a montré qu'il n'avait alors trouvé aucun autre levier pour convaincre d'un vote en sa faveur, mais il a surtout installé pendant de nombreuses années un climat d'extrême tension dans la ville. L'argent distribué par centaines de milliers d'euros par le biais de comptes au Liban, au Luxembourg ou à Singapour, finissant par attiser les convoitises et nourrir les jalousies.

L'enquête judiciaire a permis d'établir que Serge Dassault avait dépensé plus de dix millions d'euros entre 2008 et 2010 au bénéfice d'habitants de Corbeil-Essonnes. Une période au cours de laquelle ont eu lieu trois scrutins municipaux. Si tous ces fonds n'ont pu être directement reliés à des achats de votes, il est permis de penser que le plafond de dépenses électorales a été dépassé.

Le 19 février 2013, un jeune homme menaçant de révéler ces pratiques aux médias s'il ne touchait pas de l'argent, qu'il estimait devoir recevoir en raison du lobbying électoral effectué pour l'équipe Dassault, était la cible d'une tentative d'assassinat le laissant grièvement blessé. L'auteur des tirs, Younès Bounouara, était l'interlocuteur privilégié de Serge Dassault dans le quartier des Tarterêts. Il était accusé par d'autres habitants du quartier d'avoir gardé pour lui 1,6 des 2 millions d'euros reçus en 2011 au Liban de la part de l'industriel, alors qu'il était censé les

redistribuer à ceux ayant contribué à l'effort électoral. Actuellement écroué pour ces faits, il est lui aussi renvoyé devant le tribunal correctionnel.

Selon le juge d'instruction, « *la corruption s'est exercée à un degré sans doute jamais atteint lors des élections de 2009 et 2010 remportées par Jean-Pierre Bechter* ». Celui-ci « *a participé à cette entreprise généralisée de corruption de l'électorat et a bénéficié de financements occultes* ». Ce n'est pas l'avis de son avocat, Sébastien Schapira, qui déplore que son client n'ait été entendu qu'une fois au cours de l'instruction et qui rappelle que celui-ci a été réélu « *avec des milliers de voix d'avance depuis les élections, objet de cette procédure faisant la preuve que les électeurs lui ont renouvelé leur confiance* ».

Outre M. Bechter et M. Bounouara, cinq autres personnes soupçonnées d'avoir participé activement au système mis en place par Serge Dassault sont elles aussi renvoyées devant le tribunal.